

Population & Sociétés

Violences sexuelles durant l'enfance et l'adolescence : des agressions familiales dont on parle peu

Elise Marsicano*, Nathalie Bajos** et Jeanna-eve Pousson***

Les mouvements féministes, suivis de celui #metoo, ont fait prendre conscience de l'ampleur des violences sexuelles et aidé les personnes agressées à en parler. Toutefois, les agressions sexuelles, particulièrement celles subies pendant l'enfance et dans la famille, restent difficiles à révéler. À partir d'une enquête inédite, Elise Marsicano, Nathalie Bajos et Jeanna-eve Pousson caractérisent ces violences selon le type d'agresseur et décrivent à qui les personnes abusées durant leur enfance en parlent lorsqu'elles y parviennent.

L'ampleur des violences sexuelles en France, y compris sur des personnes mineur-es, a été mise en évidence depuis près de 30 ans grâce à des enquêtes nationales [1] [2]. La création de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) en 2021 marque un pas en avant supplémentaire dans la reconnaissance publique de ce fait social. L'enquête nationale sur les violences sexuelles conduite par l'Inserm en 2021 a permis d'actualiser les données sur ces agressions contre les enfants et les adolescent-es selon les sphères sociales dans lesquelles elles ont lieu (encadré 1). Cet article vise à caractériser ces violences, notamment celles qui surviennent dans la sphère familiale, et les facteurs qui favorisent la prise de parole des personnes qui les ont subies.

Les violences sexuelles (voir définition dans l'encadré 2) avant 18 ans recouvrent des situations très hétérogènes, selon l'âge auquel elles sont subies et le type d'auteur-e. Toutefois, les violences sexuelles commises au sein de la famille et de son entourage ont en commun d'articuler des rapports de domination entre les âges, entre les générations (à l'exception des violences perpétrées par un membre de la fratrie ou un cousin) et très souvent entre les sexes. Il a donc été décidé de centrer l'analyse sur les violences commises par une personne de l'entourage familial en distinguant, comme dans l'enquête Virage [4], les violences intrafamiliales (commises par un membre de la famille), les violences parafamiliales (par un proche de la famille), et de regrouper les autres violences commises par des personnes n'appartenant pas à ce cercle familial (partenaire/ami-e, inconnu et personne travaillant avec des enfants, autres).

Les femmes surexposées aux violences sexuelles dans l'enfance et l'adolescence

Dans cette enquête, les violences sexuelles, y compris non familiales, perpétrées avant 18 ans concernent 13,0 % des femmes et 5,5 % des hommes. Quels que soient l'âge ou le milieu social (appréhendé par la profession du père lorsque l'enquêté-e avait 15 ans), les femmes rapportent plus de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans que les hommes (figure 1A). La fréquence plus élevée des déclarations de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans chez les jeunes générations, femmes et hommes, peut traduire une augmentation des actes de violences dans le temps et/ou une déclaration plus aisée au fil des dernières décennies, du fait d'une plus grande attention portée à la parole des victimes et d'un élargissement des faits susceptibles d'être qualifiés de violence [5]. Il faut souligner que cette propension à déclarer plus de violences dans les jeunes générations n'est toutefois pas observée pour les violences perpétrées par un membre de la famille. Ces résultats peuvent laisser penser que la prise en considération croissante des violences depuis le début des années 1970, portée par les mouvements féministes et renforcée récemment par le mouvement #metoo, n'a peut-être pas eu autant d'effet sur l'énonciation de ces violences sexuelles intra-familiales que sur d'autres types de violence sexuelle. Pour les personnes les plus jeunes, cela peut également être lié à des prises de conscience plus tardives dans la vie.

L'enquête confirme que les violences sexuelles sur personnes mineures concernent tous les milieux sociaux. Si l'on se réfère par exemple à la profession du père quand la personne avait 15 ans, les femmes dont le père était cadre supérieur sont 13,4 % à rapporter de telles violences et les femmes dont le père était ouvrier 12,2 % (5,8 % et 5,1 % pour les hommes).

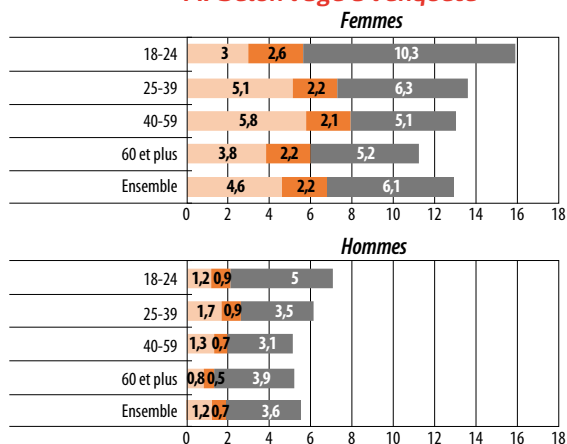
* Université de Strasbourg, Laboratoire SAGE (Sociétés, Acteurs, Gouvernement en Europe)

** INSERM-EHESS-IRIS

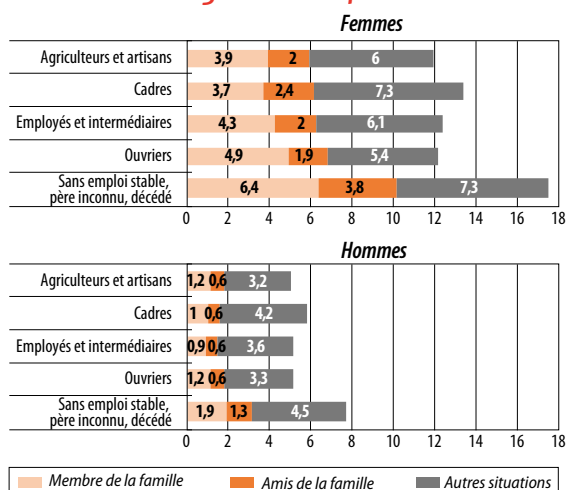
*** INSERM-IRIS

Figure 1. Proportion de femmes et hommes déclarant avoir subi des violences sexuelles (attouchements ou viols) avant l'âge de 18 ans

A. Selon l'âge à l'enquête



B. Selon la profession du père aux 15 ans de l'enquêté-e



E. Marsicano, N. Bajos, J.-E. Pousson, *Population & Sociétés*, n° 612, juin 2023, Ined.

Lecture : 6 % des femmes de 40-59 ans au moment de l'enquête déclarent avoir été agressées avant l'âge de 18 ans par un membre de leur famille.

Source : Enquête Inserm-Ciase, 2021.

On notera que les femmes et les hommes dont le père n'avait pas d'emploi stable ou dont le père était décédé ou inconnu, déclarent plus de violences sexuelles que les autres (figure 1B). De tels résultats illustrent l'importance du contexte de vie dans la survenue des violences sexuelles. Plusieurs hypothèses permettent d'éclairer ce résultat. Les pères sans emploi stable, qui ne sont pas en mesure d'assurer leur rôle social de pourvoyeur de ressources, peuvent ressentir une perte d'autorité qui peut s'exprimer par des comportements violents. Mais l'absence de père peut aussi contribuer à fragiliser la protection des jeunes vis-à-vis des autres adultes.

Des violences sexuelles qui ont massivement lieu dans l'entourage familial

La famille est la sphère de socialisation où se produisent le plus de violences sexuelles pour les femmes. Au total, 4,6 % des femmes et 1,2 % des hommes interrogés rapportent des violences incestueuses avant l'âge de 18 ans. Les violences sont

également le fait des ami-es de la famille (2,2 % des femmes et 0,7 % des hommes). Ainsi les violences sexuelles intra et para-familiales sont rapportées par 6,8 % des femmes et 1,9 % des hommes. Les autres violences sexuelles, qui recouvrent différentes situations, sont rapportées par 6,1 % des femmes et 3,7 % des hommes. Parmi elles, les plus fréquentes (Annexe en ligne A.1)⁽¹⁾ sont celles commises par un-e partenaire / ami-e (2,7 % et 0,8 %), un inconnu dans l'espace public (1,7 % et 0,9 %) ou une personne travaillant avec des enfants (0,7 % et 1,3 %). Parmi les personnes qui rapportent des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans, 35,7 % des femmes indiquent qu'il s'agissait d'un membre de leur famille contre 21,6 % des hommes. Ces violences contre les jeunes filles par un membre de la famille sont commises dans 96,5 % des cas par un homme ; ce chiffre est de 89,7 % pour les jeunes garçons (Annexe en ligne A.2). Plus précisément, pour les femmes, une violence intra-familiale sur trois (32,7 %) a été commise par le père ou le beau-père ; les agresseurs sont ensuite les oncles (17,9 %), les cousins (14,4 %) et les frères (14,1 %). Pour les hommes, les principaux agresseurs sont les frères (21,8 %), suivis des pères ou beaux-pères (20,7 %), des cousins (17,8 %) et des oncles (16,7 %).

Des violences sexuelles qui commencent très jeune et se répètent dans le temps

Près de 40 % des violences sexuelles avant 18 ans ont lieu avant l'âge de onze ans (tableau 1). Les personnes qui déclarent avoir été agressées sexuellement par un membre de leur famille ou un ami de la famille l'ont été plus jeunes que les autres : plus de la moitié des femmes avaient moins de onze ans lors de la première agression sexuelle lorsque l'auteur était un membre ou un ami de la famille. Les mêmes tendances sont observées pour les hommes.

En outre, les violences sont plus souvent répétées sur plusieurs années quand il s'agit d'un membre de la famille, et dans une moindre mesure quand il s'agit d'un ami de la famille, par rapport aux autres situations pour lesquelles il s'agit plus souvent d'un événement unique, en particulier pour les femmes. Enfin, les hommes agressés sexuellement sont plus souvent victimes de viols que les femmes. Ces viols sont plus fréquents que les attouchements quand l'agresseur est un membre de la famille ou lorsqu'il s'agit d'un ami de la famille.

Une parole qui reste difficile

Plus de la moitié des femmes (51,4 %) et 39,0 % des hommes concerné-es déclarent en avoir déjà parlé (Annexe en ligne A.3). Plus les personnes sont jeunes, plus elles déclarent en avoir déjà parlé à quelqu'un : c'est le cas de 59,6 % des femmes et 52,2 % des hommes de 18-24 ans contre 42,4 % des femmes et 25,0 % des hommes de plus de 60 ans, preuve que l'on se confie davantage au fil de générations. Parmi les personnes qui déclarent n'en avoir jamais parlé, certaines ont pu essayer de le faire [6], ou de signaler une situation perçue comme anormale, sans susciter de réactions dans l'entourage. Ces difficultés à parler de ces violences sont sans doute davantage marquées pour les générations plus anciennes, agressées à une époque moins favorable à la remémoration et à l'énonciation d'une parole sur ces actes.

(1) Les annexes en ligne sont disponibles à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.34847/nkl.212crit4>

Tableau 1. Caractéristiques des violences sexuelles survenues avant l'âge de 18 ans selon le type d'agresseur et par sexe

%	Femmes (N = 14 687)						Hommes (N = 13 324)					
	Membre famille	Amis famille	Autres situations	Ensemble des agressions	Variable significative	Effectif	Membre famille	Amis famille	Autres situations	Ensemble des agressions	Variable significative	Effectif
Agresseur masculin	96,5	95,6	96,9	96,5	NS	1843	89,7	84,9	88,4	88,3	NS	646
Âge aux premières violences sexuelles					***						***	
Avant 5 ans	12,6	8,8	4,2	8,0		153	9,2	5,6	3,1	4,7		35
6 à 10 ans	42,2	43,8	23,5	33,6		642	51,4	37,4	25,6	32,7		239
11 à 14 ans	31,3	31,7	30,6	31,1		593	29,2	35,7	45,8	40,9		300
15 à 17 ans	13,9	15,8	41,7	27,3		522	10,3	21,4	25,5	21,7		159
Type de violences sexuelles : viol	41,2	31,5	42,9	40,3	**	770	64,5	57,5	39,3	47,0	***	344
Durée des violences sexuelles					***						***	
Une seule fois	27,3	46,2	68,2	49,8		951	27,3	36,9	51,0	44,1		323
Moins d'un an	25,0	27,3	19,1	22,6		432	31,4	27,6	30,2	30,1		221
Plus d'un an	39,3	20,6	9,7	22,1		423	37,8	28,9	17,3	23,2		170
Vous ne savez plus	8,4	5,9	3,0	5,4		104	3,5	6,6	1,5	2,6		19
A parlé des violences	56,0	49,2	48,7	51,4	*	982	41,1	43,7	37,4	39,0	NS	285
Total	100	100	100	100		1911	100	100	100	100		734
Effectifs des personnes ayant subi des violences	682	327	902	1911			158	92	484	734		

Lecture : 31,3% des femmes agressées par un membre de leur famille l'ont été entre 11 et 14 ans.

Notes : Les effectifs et les pourcentages sont pondérés.

Le niveau de significativité est évalué par un test de Khi-2 étudiant l'indépendance entre la variable type d'agresseur et les caractéristiques des violences sexuelles.

NS : non significatif ; * p < 0,05 ; ** p < 0,01 ; *** p < 0,001.

Source : Enquête Inserm-Ciase 2021.

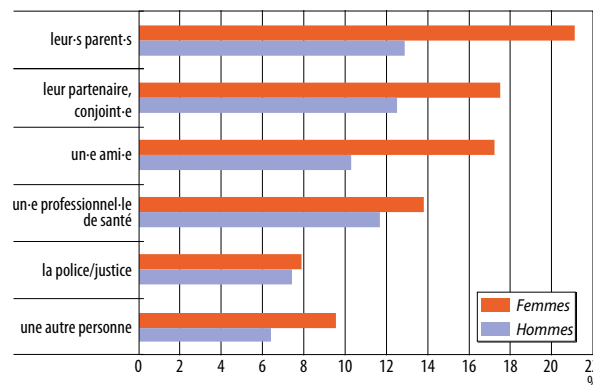
Les personnes n'ont pas davantage parlé selon qu'elles aient été agressées par un homme ou par une femme, ni selon l'âge à la première violence sexuelle (Annexe en ligne A.3). Si les femmes ont davantage parlé que les hommes des attouchements qu'elles ont subis (48,9 % et 32,1 %), les taux de révélation des viols sont assez semblables entre les sexes (55,1 % et 46,7 %). De tels résultats peuvent renvoyer pour partie au fait que les hommes socialisés à l'exercice de la violence seraient moins enclins à reconnaître les attouchements comme une agression sexuelle et à s'en confier à quelqu'un.

On note également que plus les violences sexuelles ont duré longtemps, plus les personnes rapportent en avoir parlé. Les analyses multivariées confirment ces résultats (Annexe en ligne A.3). Ce sont ainsi la période de l'agression (approchée par l'âge à l'enquête) et le contexte des violences sexuelles (notamment le type d'auteur pour les femmes qui en ont davantage parlé quand l'auteur était un membre de la famille), et la durée qui semblent jouer sur la propension à avoir parlé des violences sexuelles subies dans l'enfance et l'adolescence.

Des agressions dont on parle peu hors de l'entourage proche

Lorsque les personnes agressées sexuellement dans l'enfance en ont parlé, elles se sont tournées le plus souvent vers leurs proches : 21,1 % des femmes et 12,9 % des hommes en ont parlé à leurs parents, 17,5 % des femmes et 12,5 % des hommes à leur partenaire, et 17,2 % des femmes et 10,3 % des hommes à un-e ami-e (figure 2). Un-e professionnel-le de santé a été informé-e dans un peu moins d'un cas sur sept (13,8 % des femmes et 11,7 % des hommes). Alors que la propension à en

Figure 2. Proportion de personnes agressées sexuellement pendant l'enfance qui en ont parlé à :



E. Marsicano, N. Bajos, J.-E. Pousson, *Population & Sociétés*, n° 612, juin 2023, Ined.

Lecture : 13,5% des hommes agressés par un membre de leur famille en ont parlé à leurs parents.

Note : Les pourcentages sont pondérés. Plusieurs réponses possibles.

Source : Enquête Inserm-Ciase, 2021.

parler est toujours plus élevée chez les femmes que chez les hommes, ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de se confier aux représentant-es de la police ou de la justice, pour lesquelles les proportions sont les mêmes pour les femmes et les hommes (7,9 % des femmes et 7,4 % des hommes). Cette absence de différence entre les sexes pourrait ici traduire une plus grande méfiance des femmes vis-à-vis d'institutions perçues comme n'étant pas à l'écoute de leurs paroles.

Seul-es 8,4 % des femmes et 8,3 % des hommes agressé-es par un membre de leur famille en ont parlé à la fois à leurs

Encadré 1. Une enquête sur les violences sexuelles en France

Cet article s'appuie sur une enquête, demandée et financée par la commission indépendante sur les abus sexuels dans l'église catholique (Ciase), qui s'est déroulée du 25 novembre 2020 au 28 janvier 2021. Elle a été réalisée en toute indépendance par une équipe de recherche de l'Inserm et a porté sur toutes les violences sexuelles subies avant 18 ans, quelle que soit la sphère sociale concernée (famille, église, école, etc.). L'enquête est anonyme : aucune information nominative n'a été recueillie. Elle a reçu la validation du comité d'éthique de l'Inserm. Pour des raisons d'ordre financier et du fait du contexte sanitaire, l'enquête s'est déroulée par internet.

Au total, 243 601 panélistes de plus de 18 ans d'un institut de sondage ont été invité-es à répondre au questionnaire après avoir été sélectionné-es de façon semi-aléatoire (sur la base de l'âge, du groupe socioprofessionnel, de la région et du nombre de sollicitations antérieures à d'autres enquêtes de l'institut de sondage). Les répondant-es ont été rémunéré-es sous forme de bons d'achat. Parmi les personnes ainsi sollicitées, près de 20 % ont activé le lien, sans avoir à ce stade connaissance du sujet de l'enquête. Parmi les 28 555 personnes éligibles, 180 n'ont pas poursuivi l'enquête et 69 ont abandonné avant la fin du questionnaire. Puis 295 questionnaires ont été exclus de l'analyse (doublons ou inexploitable). Au total, 28 011 questionnaires ont été pris en compte. L'échantillon a été redressé selon l'âge, le sexe, la région d'habitation, la taille de l'agglomération et la profession des enquêté-es (pour une présentation détaillée de la méthodologie et des limites de l'enquête, voir [3]). Les estimateurs pondérés fournis peuvent ainsi être considérés comme représentatifs des expériences de la population résidant aujourd'hui en France métropolitaine. Comme toute enquête sur les violences, une sous-estimation des agressions et des biais de déclaration sont probables.

Encadré 2. Classification des actes de violence et indicateurs de prise de parole

Après le recueil de quelques données sociodémographiques, il était précisé aux participantes que « Dans cette enquête, on parle d'abus sexuel lorsqu'une personne impose à une autre un acte à caractère sexuel. Cela inclut les viols, les tentatives de viol et les attouchements sans consentement ». On demandait ensuite aux personnes ayant déclaré avoir déjà subi un abus d'indiquer les actes subis. Sont regroupés l'ensemble des attouchements, d'une part, et la fellation, le cunnilingus, la pénétration ou tentative de pénétration qui relèvent de la catégorie juridique du viol d'autre part. Les autres modalités (exhibition sexuelle, parole, message ou photo à caractère sexuel) ainsi que les personnes n'ayant pas souhaité répondre à la question ont été considérées ici comme non concernées par les abus, soit 375 personnes.

Deux indicateurs ont été retenus pour analyser la parole sur les violences sexuelles :

- le fait de révéler avoir subi une violence dans le cadre de cette enquête
- le fait de déclarer en avoir déjà parlé à une tierce personne.

parents et à des professionnels de la santé, de la police ou de la justice. Ces résultats rejoignent les analyses de Dorothee Dussy [6] qui montrent que les personnes qui ont vécu un inceste ont été souvent découragées d'en parler à des personnes en dehors du cercle familial. Une prise en charge par des professionnels, pourtant essentielle en raison des conséquences de ces violences sur la vie des personnes concernées, est alors fortement compromise. Ces résultats montrent qu'il est certes indispensable de favoriser à la fois la parole et l'écoute, mais aussi d'assurer, notamment aux plus jeunes, un accès facilité à d'autres personnes que celles de leur entourage familial afin d'améliorer la prise en charge des personnes concernées. On pense notamment au rôle majeur des professionnel·les de l'éducation, l'école étant la seule instance de socialisation avec laquelle tous les enfants sont en contact.

Références

- [1] Debauche Alice, 2011, *Viol et rapports de genre : émergence, enregistrements et contestations d'un crime contre la personne*, Institut d'études politiques.
- [2] Jaspard Maryse et l'équipe ENVEFF, 2001, *Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France*, *Population et sociétés*, n° 364.

[3] Bajos Nathalie, Ancian Julie, Tricou Josselin, Valendru Axelle, Pousson Jeanna-Eve, 2022, *Child Sexual Abuse in the Roman Catholic Church in France: Prevalence and Comparison With Other Social Spheres*, *Journal of Interpersonal Violence*, 38(7-8), <https://doi.org/10.1177/08862605221124263>

[4] Charruault Amélie, Grunvald Sylvie, Scodellaro Claire, 2020, *Les violences sur mineur.e.s dans la famille et son entourage*, Sous la direction d'Elizabeth Brown, Alice Debauche, Christelle Hamel et Magali Mazuy, *Violences et rapport de genre, Enquête sur les violences de genre en France*, Ined Éditions, pp.149-181, 2020, Grandes enquêtes Ined.

[5] Bajos Nathalie et Bozon Michel, 2008, *Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère*, *Population et sociétés*, n° 445.

[6] Dussy Dorothee, 2013, *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*, livre 1, Marseille, Éditions La discussion.

Résumé

Les violences sexuelles durant l'enfance et l'adolescence représentent un phénomène massif en France, notamment pour les femmes, qui touche tous les milieux sociaux. Les hommes subissent moins de violences et en parlent moins. Les femmes subissent majoritairement des abus de la part de membres ou d'amis de la famille. Les agresseurs sont très majoritairement des hommes. Une femme sur deux et plus d'un homme sur trois ont déjà parlé de ces violences. Cette parole reste le plus souvent circonscrite à l'entourage proche, et notamment aux parents.

Mots-clés

violence sexuelle, enfant, adolescent, mineur, famille, inceste, agression, parole, France



Ined : 9, cours des Humanités • CS 50004 • 93322 Aubervilliers Cedex • France
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Rédactrice en chef : Anne Solaz
Éditrice : Marie-Paule Reydet
Graphiste : Isabelle Brianchon
Impression : Mérico Delta Print, Bozouls, France
D. L.2^e trim. 2023 • ISSN 0184 77 83

Numéro 612 • juin 2023 • *Population & Sociétés*
DOI : [10.3917/popoc.612.0001](https://doi.org/10.3917/popoc.612.0001)
Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques
Retrouvez *Population et Sociétés* dès sa parution sur le site internet de l'Ined et abonnez-vous : www.ined.fr/fr/publications/population-et-societes
Contact : edition@ined.fr



Cet article peut être reproduit sur papier ou en ligne gratuitement en utilisant notre licence Creative Commons